



Pret bancaire dans le cadre d'un cel

Par **cilaos84**, le **24/01/2009** à **10:31**

BONJOUR,

Je dispose de 2 cel débutés depuis de longues années, qui me permettent à ce jour d'emprunter la somme maximum autorisée (23000€) en vue de réaliser le second oeuvre d'une habitation destinée à la location.

Ma banque (depuis 38 ans) me refuse ce pret.

Le CEL étant une procédure d'aide à la construction et à la rénovation de l'habitat soutenue et encadrée par l'ETAT, ces prêts ne sont-ils pas prioritaires et même automatiques, bien entendu lorsque les conditions de solvabilité et de taux d'endettement réglementaires sont établies, ce qui est le cas.

Merci de votre réponse.

Meilleures salutations et vœux pour 2009.